

AUTOUR DES MOTS

« TUTORAT », « MONITORAT » EN ÉDUCATION : MISES AU POINT TERMINOLOGIQUES

CETTE RUBRIQUE PROPOSE AUTOUR D'UN OU DE QUELQUES MOTS UNE HALTE PENSIVE À TRAVERS UN CHOIX DE CITATIONS SIGNIFICATIVES EMPRUNTÉES À DES ÉPOQUES, DES LIEUX ET DES HORIZONS DIFFÉRENTS.

La présente étude se propose de définir les notions de tutorat et de monitorat à partir de ces pratiques d'aide observées au cours de leur histoire. Nous partons du constat que, ces vingt dernières années, des chercheurs et des praticiens de l'éducation font soit un usage indifférencié soit un usage différencié des termes de tutorat et de monitorat. Il en résulte une certaine confusion terminologique qui nécessite d'être comprise au travers de l'exploration des espaces et des événements éducatifs qui ont jalonné l'histoire de ces termes.

Le cadre institutionnel au sein duquel s'inscrit le tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique dans les universités françaises délimite les frontières de ce dispositif et tente d'éviter ainsi toute confusion terminologique avec les dispositifs voisins tels que le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur (1). Pourtant, dans le champ des pratiques, les différences ne sont pas toujours clairement établies au point qu'on observe un certain flou aux frontières du tutorat et du monitorat (Bédouret, 2002). Tel est également le cas à propos de la recherche concernant la scolarité obligatoire de ces 20 dernières années. La littérature en éducation y fait état de recherches (Peterfalvi, Adamszewski, 1985) et d'expériences d'aide (Grandguillot, Veslin, 1986 ; Avignant et al., 1988) entre pairs dans l'enseignement primaire et secondaire général, décrites soit comme du « tutorat » soit comme du « monitorat » alors que ces vocables recouvrent des pratiques identiques. Il s'agit toujours de situations médiationnelles où un apprenant aide un autre apprenant dans ses apprentissages académiques, méthodologiques et dans l'organisation de son travail personnel.

Pour comprendre l'état de confusion que provoque la référence à des pratiques indifférenciées de tutorat et de monitorat mais aussi pour délimiter leurs caractéristiques, un retour sur l'histoire de ces notions est ici proposé. Il s'agit tout d'abord de

1 - Ce dispositif se distingue du précédent par la fonction même du moniteur qui est de dispenser un enseignement au sein de groupes restreints d'étudiants.

repérer les différentes métamorphoses que ces notions subissent au cours du temps (2) afin de pouvoir ensuite identifier les attributs propres à l'une et à l'autre.

Aux origines du tutorat et du monitorat

Si les termes de « tutorat » et de « monitorat » ne figurent pas toujours dans les sources documentaires, nous pouvons néanmoins en prendre la mesure en nous référant à ceux de tuteur et de moniteur.

L'analyse étymologique du mot tuteur renvoie à la racine latine *tueri* signifiant « protéger, garder, veiller à » (Freund, 1855 ; Skeat, 1909). L'origine du terme moniteur, quant à lui, est un emprunt au latin *monitor* qui prend le sens de conseiller, d'instructeur. Ce mot est dérivé de *monitum*, supin de *monere* contenant la racine indo-européenne *men* qui signifie « faire penser », « souvenir » mais aussi « appeler l'attention sur », « avertir » (*op. cit.*, 1909). L'étymologie de ces mots informe donc sur la fonction particulière de prise de soin donnée par le tuteur et celle d'instructeur qui caractérise le moniteur. Si les différences sont donc clairement affichées dès le départ, la pluralité des pratiques de tutorat et de monitorat dans des temporalités et des espaces éducatifs différents est à l'origine de leurs métamorphoses qui les éloignent plus ou moins de leurs racines étymologiques.

De la période antique jusqu'au milieu du 19^e siècle : la diversification des pratiques et les premières filiations

116

Dans cette longue période de l'histoire, la littérature en éducation fait différents usages des termes de tuteur et de moniteur. Jusqu'au 19^e siècle, le tuteur revêt principalement une fonction d'éducation, reçue ou donnée individuellement à des enfants et des adolescents exclusivement dans la sphère privée.

La loi romaine définit ainsi le tuteur comme une personne, le plus souvent un ami de la famille, qui a sous sa responsabilité un orphelin (Gordon et Gordon, 1990). Les romains utilisent également le mot dans un sens plus large pour signifier la dépendance d'un individu à un autre (3). Dans la France du Moyen Âge et de la Renaissance, la fonction du tuteur est très proche de la précédente. Le tuteur participe à l'éducation intellectuelle et spirituelle d'enfants de bonnes familles, dans le cadre d'un accompagnement individuel (Ariès, 1973). Les caractéristiques du tuteur se modifient ensuite au fil du temps et en d'autres circonstances. Dès la fin du 18^e siècle,

2 - La difficulté d'accès à un certain nombre de sources originelles pour retracer l'histoire du tutorat et du monitorat nous a contraint à tenir compte également d'écrits secondaires.

3 - *The Oxford English Dictionary* liste également huit principales définitions du mot « tuteur » dans l'histoire de ce vocable dont deux d'entre elles sont actuelles.

Andrew Bell, alors superintendant d'une école de charité pour les enfants d'orphelins de soldats à Madras (Inde), imagine un système hiérarchique où les tuteurs sont des enfants-instructeurs et non des adultes. Ils ont sous leur responsabilité d'autres enfants, des assistants, qui ont, à leur tour, chacun en charge un enfant-apprenant. Dans ce dernier cas, le tuteur est ainsi investi d'une tâche d'aide auprès d'un condisciple, au sein d'une relation qui se veut individuelle. A. Bell souligne à ce titre (1797) : « Le moment important où vous nommez un garçon comme tuteur (*tutor*), vous l'avez élevé dans son propre regard, vous lui avez donné une personne à aider, pour lequel l'effet est bien connu. Les tuteurs permettent à leurs élèves d'aller aux rythmes de leurs classes. » (4) De retour en Angleterre en ce début de 19^e siècle, Bell mettra en œuvre ce système d'enseignement dans de nombreuses écoles.

Le monitorat a, semble-t-il, une histoire plus récente. Il n'apparaît qu'au 17^e siècle au sein de communautés et d'institutions religieuses comme un moyen d'enseignement par les pairs. Dans les *English grammar schools*, développées par John Brinsley (5), les moniteurs, élèves avancés, dirigent des élèves plus jeunes dans l'acquisition de leurs leçons. À cette même époque, l'emploi du terme « moniteur » est également relevé dans les écrits de Jean Amos Komensky, plus connu sous le nom de Comenius. Dans *Didactica magna*, imprimé en version latine à Amsterdam en 1657, l'humaniste tchèque souligne l'utilité d'un moniteur. Pour qu'un seul maître suffise à tous les élèves, il faut, selon lui, diviser la classe en groupe de 10 élèves, avec à leur tête, un moniteur, et à la tête de plusieurs groupes des moniteurs-chefs jusqu'aux moniteurs supérieurs (Komensky, 1957).

Ce qui caractérise la place et la fonction du moniteur dans les écrits de Comenius est observé à l'identique, deux siècles plus tard, pour qualifier le tuteur chez Bell, mais aussi le moniteur chez Lancaster. En effet, dans les pas de Andrew Bell, Joseph Lancaster (1803/1973) ouvre des *Grammar schools* en Angleterre dès 1798 où le moniteur en est la cheville ouvrière. Ce dernier a en charge un groupe de pairs qu'il dirige ; les élèves sont dès lors répartis en demi-cercles de 10 ou 12, tous groupés autour de lui. Le moniteur dirige et fait répéter la lecture, le calcul, de manière collective contrairement au tuteur de A. Bell qui proposait une aide individuelle auprès de son cadet. Il instaure également la discipline, ce qui amène Lancaster à écrire : « Je n'ai jamais trouvé de plus sûr moyen de guérir un mauvais garçon que d'en

4 - Traduction personnelle.

5 - Les principes de la méthode d'instruction individualisée de John Brinsley furent présentés dans deux ouvrages : *Ludus Literarius, Grammar schools* publié en 1612 et *A consolation for our Grammar schooles* qui apparut en 1622 et commentés par Malcom Seaborne dans son ouvrage *The English school: its architecture and organization: 1370-1870*, Toronto, University of Toronto Press, 1971, pp. 64-66.

faire un moniteur (monitor). Je n'ai jamais rien réussi de mieux. » (6) (*op. cit.*, 1803/1973, pp. 31-32) Si cet ancien Quaker anglais n'est donc pas le premier à avoir utilisé un enfant dans la direction de tâches scolaires, il est le seul à ériger cette méthode d'enseignement en véritable système d'enseignement et d'éducation. Ce dernier répondant efficacement aux nécessités de l'époque, instruire le peuple pour développer l'industrialisation et l'économie de son pays.

Importé d'Angleterre, le système lancastérien apparaît, en France, sous le nom d'« enseignement mutuel » avec, toujours au centre de ce système, le moniteur-enfant-instructeur. Si des expériences antérieures avaient utilisé des pairs également appelés moniteurs, tel était, par exemple, l'usage à l'école militaire des orphelins de Pawlet entre 1793 et 1795 (Buisson, 1911), cet exemple reste marginal et localisé. En revanche, le mode mutuel est un véritable succès dans tout l'hexagone en ce 19^e siècle. Une première école modèle est créée par un décret du 27 avril 1815. La Société pour l'Instruction élémentaire est à l'initiative d'écoles mutuelles qui se comptent par centaines à Paris et en Province (art. 1, arrêté du 22 juillet 1817).

Néanmoins, l'euphorie du début laisse la place à la désillusion. Le système monitorial tombe progressivement en désuétude en milieu de siècle non seulement en France, et Outre-Manche, mais aussi dans la majorité des espaces éducatifs dans lesquels il s'est implanté. Victime de ses détracteurs mais aussi de l'affinement d'une réflexion pédagogique et de l'amélioration lente mais incontestable de l'encadrement pédagogique (Mayeur, 1981, pp. 386-387), ce système laisse la place au mode simultané des Frères où l'enseignant est le seul maître à bord.

118

Cette longue période de l'histoire est donc marquée par l'usage de différentes dénominations, tuteur et moniteur, qui rendent effectivement compte de fonctions différentes : le tuteur, chez Bell, délivre une aide, le moniteur, chez Brinsley, Comenius, Lancaster, se charge d'instruire. Tous deux possèdent néanmoins des caractéristiques identiques : la condition d'enfant et le statut d'élève.

1850-1960 : le temps des métamorphoses

Cette période marque des transformations des termes « moniteur », « monitorat », « tuteur », « tutorat » dans l'espace anglo-saxon alors qu'ils ne laissent que très peu d'empreintes dans la France de cette période (7). Ces termes sont dès lors repérés

6 - Traduction personnelle de l'anglais in J. Lancaster, *Improvements in Education as it respects the industrious classes of the community*, Clifton, Augustus, Mr Keller, 1973 (3^e éd.), pp. 31-32.

7 - Alain est un des rares éducateurs à vouloir réhabiliter la fonction de moniteur, en tant que substitut du maître (1957, p. 73).

dans la littérature alphabétique anglo-saxonne. On note alors que la fonction de moniteur se transforme. Si ce dernier est toujours un enfant (ou un adolescent) et garde certaines prérogatives que lui assignait le maître dans le système « monitorial », son rôle n'est plus d'enseigner mais de surveiller, de contrôler et de représenter un groupe-classe.

Quant au tutorat observé dans ce même espace anglo-saxon, il s'ancre dans l'espace public. Il prend alors diverses formes selon les contextes dans lesquels il évolue, et y acquiert une variété de caractéristiques observées dans le passé. Dans un premier cas, le tuteur a un statut différent du tutoré qu'il aide individuellement. Il est un professionnel universitaire qui dispense un suivi individualisé. Dans l'enseignement supérieur britannique (*further education*), il est un universitaire (*college official*) auquel on confie le soin de s'occuper de l'intégration universitaire de « jeunes » étudiants (*undergraduates*). Tel est le cas du tuteur dans les universités prestigieuses telles que Oxford et Cambridge. Dans le système frère américain, il est un enseignant universitaire qui donne un enseignement individuel aux étudiants. Il s'intègre dans un système tutorial (*tutorial system*) défini comme un système d'éducation organisé collégalement dans lequel est donné à chaque étudiant un tuteur adulte qui le dirige dans ses études et le supervise dans son cursus (8).

Dans un second cas, le tuteur a le même statut que celui qu'il aide individuellement. Le tuteur a ici une assise dans l'enseignement secondaire, principalement américain. Le tutorat y fait alors l'objet d'expérimentations où les élèves avancés, nommés en complément des enseignants, aident individuellement des apprenants plus jeunes à l'assimilation de notions académiques (Horst, 1924, 1940 ; David, 1938).

Il est intéressant de relever que ces dernières expériences n'altèrent pas les conceptions dominantes et traditionnelles du tutorat anglo-saxon à cette période, définies dans les dictionnaires de langue anglaise cités plus haut. Le tutorat est, avant tout, l'affaire d'un adulte professionnel qui a un contact individuel avec un jeune (élève, étudiant) ; il propose son aide dans différents domaines et le guide dans sa scolarité. On peut néanmoins considérer que ce tutorat d'élèves de cette première moitié du 20^e siècle est précurseur du tutorat de pairs dont la popularité s'étendra dans le champ de l'éducation dès les années 1960, aux États-Unis et ailleurs.

8 - Sources : les dictionnaires internationaux de langue anglaise des années 1950 tels que le *Standard Dictionary of the English Language* (1958, 1959, 1960) et le *Britannica World Language Dictionary* (1959).

1960-1970 : La recrudescence des dispositifs de tutorat

Les années 1960 sont témoins d'un intérêt accru pour ce qui est communément appelé « tutorat de pairs » (*peer tutoring*) dans les institutions scolaires et universitaires anglo-saxonnes, aux États-Unis et en Grande-Bretagne (Allen, 1976 ; Goldschmid et Goldschmid, 1976 ; Goodlad, 1979). Le tutorat se démocratise dans l'enseignement primaire et secondaire sous la forme d'aide entre apprenants. Les chercheurs portent plus particulièrement leur attention sur les effets bénéfiques que reçoit un enfant en enseignant à un autre enfant ; on parle alors, principalement aux États-Unis, de *Peer Teaching*, de *Learning Through Teaching* (Gartner et al., 1973 ; Wagner, 1990). D'autres chercheurs s'intéressent au fait d'apprendre d'un pair plus compétent ; dans ce dernier cas, l'expression utilisée est plutôt *Peer Tutoring* (Topping, 1988, 1996 ; Foot et al., 1990).

Dans les années 1970, il est intéressant de constater que les travaux anglo-saxons sur le tutorat de pairs trouvent un écho favorable dans l'espace francophone européen, tout d'abord en Belgique. Introduit dans ce pays en 1974 par D. Finkelsztein, le tutorat prend un essor considérable dans les écoles primaires. Il concerne l'aide aux élèves en difficulté au sein d'un enseignement « tutorial » individualisé, donné par des pairs (Finkelsztein et Robaye-Geelen, 1975).

L'absence du terme tutorat dans *Le Dictionnaire de la Langue Française* (1971) ou même dans *Le vocabulaire de l'Éducation* (1979) est un indicateur de l'usage tardif de ce terme dans le champ éducatif français. La première formulation du terme tutorat date du « protocole de St Quentin » (9) d'avril 1970, défini en tant que charte, et qui régit l'expérimentation du tutorat au sein des collèges expérimentaux (10) sous la direction de Louis Legrand (1982). Ce tutorat consiste en une relation d'aide pédagogique et éducative donnée par un adulte enseignant à un petit groupe d'élèves dans le contexte scolaire dans une relation qui se veut individualisée. Il a pour objectifs généraux « d'aider l'élève à améliorer et à intégrer son vécu scolaire, à conquérir et à assumer son autonomie et à se socialiser » (*id.*, 1982) (11).

9 - Le « Protocole de Saint-Quentin » est présenté en annexe de l'ouvrage *Pour un collège démocratique - Rapport au ministère de l'Éducation nationale*, pp 283-288.

10 - Recherche effectuée sur deux périodes 1967-1975 et 1977-1980, qui vise à mettre en œuvre une pédagogie différenciée dans les collèges en faisant disparaître les filières et en expérimentant un système de groupe-matière.

11 - Dans leur ouvrage *Groupements différenciés d'élèves. Le tutorat : une relation d'aide pédagogique et éducative*, M. Colin-Michaux et F. Cros reprennent les textes émanant du travail d'expérimentation de Louis Legrand dans 28 collèges (1972-1976 et 1977-1980).

Curieusement, le « tutorat de pairs » anglo-saxon et belge n'influence pas, du moins, sur le moment, la conception française du tutorat et celle de tuteur, ce dernier restant un professionnel adulte. Certains éléments le montrent. Dans la traduction française de M. R. Grosjean, *Des enfants enseignent aux enfants*, ouvrage écrit par le chercheur américain Gartner et al (1973) (12), l'anglais *tutor* se traduit par *moniteur* en français. À la même époque, A. De Perreti (1977) fait une mise au point terminologique entre le terme tutorat et monitorat, en restant dans le consensus des définitions de l'époque. L'auteur définit le tutorat sous la forme d'une relation adulte/élève(s) dans les établissements scolaires : « Le tutorat suppose [...] une articulation entre tous les adultes susceptibles d'être impliqués dans la vie scolaire, et pas seulement les professeurs et les parents » (*ibid.*, 1977). Il réfère, en outre, la filiation du tutorat au *tutoring* pratiqué *individuellement* par un adulte auprès d'un enfant dans le système d'éducation américain, mais n'intègre nullement les évolutions nouvelles portées par le terme de tutorat de pairs (*peer tutoring*).

Quant au monitorat, il a sa filiation dans le système monitorial et l'enseignement mutuel du 19^e siècle. A. De Perreti le définit comme « La mise en œuvre d'une entraide entre élèves (ou étudiants) du même âge et du même niveau ou d'âges et de niveaux différents. » (*ibid.*, 1977) Il est à remarquer que la seule recherche de grande envergure sur le monitorat, (étudié dans les écoles maternelles et élémentaires), reprend cette définition (Peterfalvi et al., 1985).

Jusqu'à la fin des années 1970, l'on peut donc retenir que le tutorat, en France, reste l'apanage d'adultes professionnels. Il semblerait que les expérimentations de L. Legrand sur le tutorat adulte/enfant ainsi que l'absence de pratiques et d'analyses sur le tutorat de pairs aient grandement influencé (13) la conception française du tutorat de cette période.

Depuis les années 1980 : la confusion des genres dans l'enseignement obligatoire

À côté de la conception du tutorat des années 1970, en vigueur encore aujourd'hui (14), se développent des dispositifs de tutorat de pairs. Le paysage éducatif français

12 - L'ouvrage présente un ensemble de travaux américains sur le tutorat.

13 - Les frontières n'étant pas étanches, on peut faire également l'hypothèse que les écrits de B. Schwartz sur le tutorat à vocation professionnelle, par exemple, ont influencé la conception du tutorat dans ces années-là.

14 - Le texte d'orientation élaboré par le ministère de l'Éducation nationale *Le collège des années 2000*, en date du 10-06-1999, reprend et diversifie les fonctions du tuteur, adulte professionnel, auprès d'élèves.

dans la scolarité obligatoire s'enrichit ainsi, dans les années 1980, de cette nouvelle formule qui reprend les caractéristiques du monitorat : les tuteurs et les tutorés sont des pairs qui proposent leur aide sur des contenus académiques et méthodologiques. Autant d'éléments qui provoquent une certaine confusion terminologique entre les termes de tutorat et de monitorat.

Certaines mises au point sont faites. Dans ses recherches belges sur l'aide dispensé par un enfant à un autre pour apprendre à lire, D. Finkelsztein étudie ce qu'elle nomme de l'enseignement tutorial (1977, 1986) délivré par des « élèves-tuteurs » (1989) ; mais pour des raisons de clarté terminologique, précise-t-elle, elle emploie le terme « monitorat » dans ses travaux les plus récents (1992, p. 11). Plus informant, A. Baudrit (1999) évoque les principales différences entre le tutorat et le monitorat et les fonctions respectives des tuteurs et des moniteurs. Ainsi montre-t-il tout d'abord que le rôle du moniteur s'inscrit dans une relation hiérarchique où il est chargé de faire répéter, d'enseigner à un groupe d'apprenants plus jeunes. En revanche, le rôle du tuteur s'inscrit dans une organisation fonctionnelle où il est là pour aider individuellement les apprenants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage. Si cette comparaison éclaire les prérogatives des tuteurs et des moniteurs, nous proposons d'émettre des hypothèses sur la confusion des genres et d'insister sur les attributs du tutorat et du monitorat qui les confondent mais aussi les différencient.

Des hypothèses sur les origines de la confusion terminologique

122

L'histoire semble avoir une part importante de responsabilité dans l'emploi du terme « tutorat » ou « monitorat » pour désigner des pratiques pédagogiques dans la France contemporaine.

Les fonctions du tuteur et du moniteur, repérées à travers les temporalités et les espaces éducatifs apparaissent de manière distincte. Le tutorat dispensé aujourd'hui n'est pas un moyen d'enseignement et en cela, nous le distinguons avec A. Baudrit, du monitorat du 19^e siècle. Alors que le moniteur était un relais, un répétiteur de l'enseignant, le tuteur, qu'il soit adulte ou enfant, est aujourd'hui un soutien, une aide à l'affiliation cognitive et à l'intégration sociale de l'apprenant.

Une des raisons pour lesquelles sont observées des pratiques indifférenciées sous les vocables « tutorat » ou « monitorat » serait que les chercheurs et les praticiens de l'éducation dans la France des années 1980 et 1990, retiendraient soit exclusivement la fonction d'aide qui caractérise les pratiques modernes de tutorat soit la symétrie des statuts (être un pair apprenant) pour nommer leurs pratiques et l'objet de leurs recherches tutorat ou monitorat.

L'influence de la terminologie internationale sur la terminologie française doit également attirer notre attention. Le terme anglo-saxon *peer tutoring* (Gartner et al., 1973 ; Allen, 1976 ; Goodlad, 1979 ; Topping, 1988) et le terme belge « tuteur-élève » (Finkeilztein, Robaye-Geelen, 1977 ; Finkeilztein, 1986, 1989, 1992), importés en France dans les années 1970 et 1980, ne seraient pas étrangers au trouble jeté sur les conceptions françaises du tutorat et du monitorat, clairement définies jusqu'à lors. L'antériorité de ces travaux et leur diffusion dans notre pays auraient entretenu la confusion de ces deux notions. Certains praticiens et chercheurs de l'éducation auraient retenu la filiation anglo-saxonne et belge du tutorat de pairs (*peer tutoring*), développé dans les années 1960, d'autres auraient retenu la filiation française du monitorat dont tous les ouvrages en éducation mettent en avant, c'est-à-dire le système monitorial du 19^e siècle, pour nommer leurs pratiques, tutorat ou monitorat.

Rappelons que cette confusion terminologique se limite à l'enseignement obligatoire. Le monitorat et le tutorat dans les textes officiels sur l'enseignement supérieur français affichent leur différence même si la recherche dans ce domaine pointe des ambiguïtés. L'analyse de pratiques tutorales montre, en effet, que le tuteur peut être un étudiant de troisième cycle, comme l'est le moniteur d'initiation à l'enseignement supérieur ; il a parfois en charge un même nombre d'étudiants et procède, en certaines occasions, à de la distanciation et de l'approfondissement disciplinaire (Bédouret, 2002).

Il apparaît donc important de clarifier les notions de tutorat et de monitorat à partir de leurs attributs pour lever l'ambiguïté sémantique.

Les attributs des concepts de tutorat et de monitorat

123

Tutorat et monitorat ont tout d'abord un attribut commun, certes implicite dans notre approche historique ; il s'agit de la relation dissymétrique entre quelqu'un qui sait et quelqu'un qui ne sait pas ou sait moins. Ils ont aussi des attributs qui leur sont propres. Pour le monitorat, il s'agit de l'horizontalité de statut ; les partenaires de la relation sont toujours des pairs. Il en est ainsi dans le système monitorial et l'enseignement mutuel du 19^e siècle, dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur français contemporain. Pour le tutorat, il s'agit de la « relation individuelle ». Cet attribut est identifié à partir d'écrits sur les pratiques tutorales. Il est observé chez les romains, dans le tutorat instauré par Bell à la fin du 18^e siècle, dans les universités prestigieuses d'Oxford et de Cambridge, dans celui défini dans les programmes scolaires et universitaires américains. En France, cet attribut est identifié dans le tutorat des collèges expérimentaux des années 1970, dans celui du « collège des années 2000 », par exemple.

Enfin, les différentes conceptions du tutorat et du monitorat au cours du temps sont étroitement liées aux conjonctures politiques et économiques. Elles méritent d'être précisées ici même si elles n'ont pas été au centre de notre exposé. Ces notions recouvrent alors ce que nous proposons d'appeler « des attributs conjoncturels » qui sont censés répondre aux problèmes de société et d'éducation en particulier, dans une période donnée. Un attribut conjoncturel du tutorat contemporain, relevé dans les espaces éducatifs anglo-saxons et francophones, aux différents niveaux des systèmes éducatifs nationaux, est *la personnalisation et l'individualisation de l'aide* (15). On retrouve cette notion dans les programmes américains, anglais et français de tutorat depuis les années 1960, et le tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique ne fait pas exception à la règle. En France, un effort d'identification de cet attribut au niveau de son opérationnalisation au sein des pratiques dans l'ensemble du système éducatif, éviterait certainement toute confusion terminologique entre le tutorat et le monitorat actuels.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIES P. (1973). – *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Paris, Seuil.
- AVIGNANT L. et al. (1988). – « L'entraide pédagogique », *Cahiers Pédagogiques*, n° 268, pp. 36-37.
- BAUDRIT A. (1999). – *Tuteur: une place, des fonctions, un métier?* Paris, PUF, Éducation et Formation.
- Cahiers pédagogiques (Les)* (1989). – « Le monitorat, l'entraide », n° spécial d'octobre, pp. 68-69.
- COLIN-MICHAUX M., CROS F. (1983). – *Groupements différenciés d'élèves. Le tutorat: une relation d'aide pédagogique et éducative*, INRP.
- COMENIUS J.A. (1657). – *Didactica magna sui omnia omnes dicendi artificium*, version latine (ouvrage ancien).
- COMENIUS J. A. (1952). – *La grande didactique. Traité de l'Art universel d'enseignement tout à tous*. (trad. fr., J. B. Piobetta), Paris, PUF.
- DAVID A.I. (1938). – *Student tutoring: a success at Collinwood High School*, Chicago, Clearing House.
- DAVID A.I. (1940). – « student tutors reduce high school failure », in *American School Board Journal*, 101.
- FINKELSZTEIN D., ROBAYE-GEELLEN F. (1977). – « L'aide aux élèves en difficulté par le moyen d'enseignement tutorial », *Revue*, n° 6.

15 - Les vocables « personnalisation » et « individualisation » restent cependant à préciser dans le contexte des apprentissages.

- FINKELSZTEIN D. (1986). – *Le tutorat dans les écoles*, Bruxelles, Ministère de l'éducation nationale, Direction générale de l'organisation des études.
- FINKELZSTEIN D., DCROS P. (1989). – « Un dispositif de lutte contre l'échec scolaire : l'enseignement par élèves-tuteurs » *Revue Française de Pédagogie*, n° 88, pp. 15-26.
- FINKELZSTEIN D. (1992). – *Le monitorat : s'entraider pour réussir*, Paris, Hachette éducation.
- FREUND G. (1855). – *Grand Dictionnaire de la langue latine* (tome troisième), Paris, librairie de Firmin Didot, Frères et Fils, (traduit du latin par N. Theil), p. 496, PP. 506-507.
- GARTNER A., CONWAY KOHLER M., RIESSMAN F. (1971). – *Children teach children. Learning by teaching*, Harper and row, publishers, New York, Evanston, San Francisco et London.
- GARTNER A., CONWAY KOHLER M., RIESSMAN F. (1973). – *Des enfants enseignent aux enfants*, (traduction de l'américain par M. R Grosjean), Paris, Épi Éditeurs.
- FOOT H.C., MORGAN M.J., SHUTE R.L. (1990). – *Children helping Children*, John Wiley and Sons LTD, pp. 21-42.
- GOLDSCHMID B., GOLDSCHMID M.L. (1976). – « Peer teaching in higher education : a review », *Higher Education*, 5, pp. 9-33.
- GORDON E. E. et GORDON E. H. (1990). – *Centuries of Tutoring. A history of Alternative Education in America and Western Europe*, Lanham, University Press of America.
- HERPIN P. (1833). – « Enseignement élémentaire », in *Le Journal des Connaissances Utiles*, Janvier, p. 10.
- GRANDGUILLOT M.C., VESLIN O. (1986). – « L'aide individualisée et le tutorat », *Cahiers Pédagogiques*, n° 230-231, pp. 7-16.
- HORST H.M. (1933). – « An experiment with student tutors », *National Educational Association Journal*, n° 22, p. 206.
- LEGRAND L. (1982). – *Pour un collège démocratique*, rapport au Ministère de l'éducation nationale, Paris, la Documentation française.
- LANCASTER J. (1803). – *Improvements in Education as it respects the industrious classes of the community*, Clifton, Augustus, Mr Keller (1973, 3^e éd.).
- MAYEUR F (1981). – *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France : de la révolution à l'École républicaine*, tome 3, Paris, G. V Labat éditeur.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, Circulaire n° 82-230 du 2 juin 1982, « Objectifs pour la vie scolaire dans les collèges », *Bulletin officiel de l'éducation nationale*.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Arrêté du 18 mars 1998 relatif à l'organisation et à la validation du tutorat en premier cycle, *Bulletin officiel, enseignement supérieur et recherche* du 29 avril 1998.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (Direction de l'enseignement supérieur), Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, *Journal officiel de la République française* du 15 avril 1997.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, « *Le collège des années 2000. Texte d'orientation. Présentation des mesures* » (supplément au Bulletin officiel de l'éducation nationale), n° 23 du 10-6-1999.

PETERFALVI B., ADAMSZEWSKI. G. (1985). – *Les possibilités d'entraide pédagogique entre élèves*, INRP.

RULON H. C et FRIOT P. (1962). – *Un siècle de pédagogie dans les écoles primaires : 1820-1940*, Paris, PUF (Imprimerie philosophique).

SEABORNE M. (1971). – *The English school : its architecture and Organization : 1370-1870*, Toronto, University of Toronto Press.

SKEAT W. N. (1909). – *An etymological dictionary of the english language*, (2^e éd.), Oxford, Clarendon Press.

Standard Dictionary of the English Language, International Edition, 1958, 1959, 1960 combined with *Britannica World language Dictionary*, Volume 1, 1954, 1955, 1956, 1958, 1959, *Encyclopaedia Britannica*, Inc. Chicago, Funk and Wagnalls Company, New York.

TOPPING K. (1988). – *The peer tutoring handbook, Promoting Co-operative Learning*, Cambridge MA, Brookline Books.

TOPPING K. (1996). – « The effectiveness of peer tutoring in further and higher education : a typology and review of the literature », *Higher Education, the international journal of higher education and educational planning*, 32, pp. 321-345.

Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et la formation (1994). – Paris, Éditions Nathan.

WAGNER L. (1990). – « Social and Historical Perspectives on Peer Teaching in Education » in Foot H.C., Morgan M.J. et Shute R.L., *Children helping Children*, John Wiley and Sons LTD, pp. 21-42.

WOOFTER T.J. (1917). – *Teaching in rural schools*, Boston, Houghton Mifflin.

Thierry BÉDOURET,
LARSEF,

Université Victor Segalen, Bordeaux 2